

SPÉCIALITÉ :

N° DOSSIER :

S

T

ENTRANT

Dossier Syndical de Mutation MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2024

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom :

Spécialité :

Date de naissance :/...../.....

Adresse N°rue.....

Code postal : Ville :

Tel :/...../...../...../...../.....

Courriel :@.....

PLP

CPE

Certifié

Agrégé

Titulaire

Stagiaire

Situation administrative

Affectation

Établissement :

Commune :

Affectation à titre provisoire (ATP)

Êtes-vous :

- Congés parental depuis le :

- Disponibilité depuis le :

- Détachement depuis le :

- Autre fonction depuis le :

précisez la fonction

Type de demande

- Rapprochement de conjoints
- Autorité parentale conjointe
- Autorité parentale exclusive
- Vœu Préférentiel
- Réintégration
- Changement de discipline / Détachement catégorie A
- Mutation Simultanée
- Convenance personnelle
- Poste Spécifique Académique

IMPORTANT : Ce dossier ainsi que les pièces justificatives sont à adresser
par courrier au SNETAA- FO 62 Bd des Récollets 31400 TOULOUSE
par mail à contact@snetaatoulouse.fr

ordre	Vœux	Barème
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Situation familiale :

- Célibataire
- Marié(e) depuis le
- PACS depuis le
- En couple avec enfant reconnu par les 2 parents
- Autorité parentale conjointe
- Autorité parentale exclusive

Nombre d'enfants à charge ou à naître de moins de 18 ans au 31/08/2024

Complément de votre situation familiale :

- Département de votre résidence privée :
- Profession du conjoint :
- Département de la résidence professionnelle du conjoint :
- ◆ Faites-vous un rapprochement de conjoint sur
 - la résidence privée
 - la résidence professionnelle de votre conjoint

Mutation simultanée :

- Entre deux conjoints : Nom, Prénom, corps et discipline du conjoint
.....
- Entre deux non conjoints : Nom, Prénom, corps et discipline du la personne avec qui vous faites la demande.
.....

➤ Avez-vous déposé un **DOSSIER MÉDICAL**

- Oui Non

➤ Si vous êtes stagiaire INSPE 2023/2024 ou ex-stagiaire INSPE 2022/2023 ou 2021/2022,

avez-vous utilisé la **bonification de 10 points** sur votre 1^{er} vœu à l'INTER

- Oui Non

1) ANCIENNETÉ DE SERVICE : 7 points par échelon

Échelons	1-2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Points	14	21	28	35	42	49	56	63	70	77

Hors-Classe : 56 points + 7 points par échelon

Classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon

Échelons	1HC	2HC	3HC	4HC	5HC	6HC	7HC
Points	56	63	70	77	84	91	98

Échelons	1CE	2CE	3CE	4CE
Points	77	84	91	98

2) ANCIENNETÉ DANS LE POSTE (appréciée au 31/08/2023) par année : **20 points par an + tous les 4 ans 50 points**

Ancienneté	1an	2ans	3ans	4ans	5ans	6ans	7ans	8ans	9ans	10ans	11ans	12ans
Points	20	40	60	130	150	170	190	290	310	330	350	490

Carte scolaire : ATTENTION : si le poste occupé est un poste de repli (non demandé) l'ancienneté dans le dernier poste est **cumulée** avec l'ancienneté dans le ou les postes supprimés

3) STAGIAIRES

- **ex enseignants contractuels, ex CPE, ou les exMI/SE ou AED lauréats CPE**

Sur vœu dept , ZR et Aca si service TC de 1an dans les 2 ans précédant le stage	jusqu'au 3ème	4ème	5ème et plus
	150 points	165 points	180 points

- **Autres Stagiaires : 10 points** uniquement sur le 1er vœu départemental formulé si « joué » à l'INTER
- **Stagiaires ex titulaires** d'un autre corps de la fonction publique. **1000 points sur le département d'origine**

4) RÉINTÉGRATION : 1000 points sur le département et la ZRD correspondant au **dernier poste occupé**
5) CHANGEMENT DE DISCIPLINE / DÉTACHEMENT CATÉGORIE A : 1000 points sur le département où s'est fait le changement de discipline ou le détachement de catégorie A et sur le département dont l'agent est titulaire et les ZRD correspondantes.

6) MESURE DE CARTE SCOLAIRE : 5000 points sur Etab-Com- GEO ; Dpt d'affectation ; ZR correspondante ; Aca

7) TZR

- **Stabilisation dans la zone de remplacement : bonification 150 points sur vœu départemental**
- **Bonification TZR : 20 points par an + bonif 40 points tous les 2 ans**

1an	2ans	3ans	4ans	5ans
20pts	80pts	100pts	160pts	180pts

8) AFFECTATION SUR POSTES CLASSÉS EN REP+, REP, APV, RIS

	1an	2ans	3ans	4ans	5ans	6ans	7ans	8ans
Sortie REP+ politique de la ville	0	0	0	0	300	300	300	400
Sortie REP	0	0	0	0	200	200	200	300
sortie de REP ; REP+ ; politique de la ville du fait de l'administration (MCS**)	60	120	180	190	barème REP ou REP+ suivant le cas			

9) HANDICAP, BOE, SITUATION MÉDICALE,

Handicap	BOE	Situation médicale ne relevant du « handicap »
1000points	100points	500points

Sur vœux communes ; départements ; GEO et ZRD ou ZRA

10) SITUATION FAMILIALE

- **RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS ET AUTORITE PARENTALE CONJOINTE**

 sur les vœux départements si le 1^{er} vœu dépt^{al} correspond à la résidence d'installation professionnelle (ou privée) du conjoint. **200,2 pts**

 sur vœu GEO si le 1^{er} vœu GEO^l est dans le dpt de la résidence d'installation professionnelle (ou privée) du conjoint : **150,2pts**

 sur vœu Commune si 1^{er} vœu commune est située dans le Dpt (professionnel ou familial.) **30,2 pts**

Séparation (pour les titulaires seulement)	0,5an	1an	1.5ans	2ans	2.5ans	3ans	3.5ans	4ans et +
	Bonification	95	190	285	325	420	475	570

Enfant : 100 points par enfant à charge si moins de 18ans au 31/08/2024.
L'enfant à naître est considéré comme enfant à charge, (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/202).

- **MUTATION SIMULTANÉE** : pour 2 conjoints titulaires ou deux conjoints stagiaires

80 pts sur dpt , 50 pts sur vœu GEO, - **30 points** sur commune + **Prise en compte de la bonification pour enfant**

- **AUTORITÉ PARENTALE EXCLUSIVE :**

6 pts pour vœu dépt ; sur vœu GEO, pour vœu commune + (**100points** par enfant à charge si moins de 18 ans au 31/08/2024).

Le cas résidence alternée est traité comme rapprochement de conjoint avec bonification pour enfant à charge

11) VŒU PRÉFÉRENTIEL : 30 points sur le premier département cité pris en compte dès la deuxième demande.

ATTENTION : non cumulable avec bonification situation familiale

TOTAL

BONIFICATIONS DEMANDEES	SITUATION A JUSTIFIER	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	SITUATION FAMILIALE	<p>Agents mariés : - acte de mariage ou copie du livret de famille</p> <p>Agents pacsés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du PACS ou attestation de PACS - extrait d'acte de naissance postérieur au 31/08/2023 ou tout autre PJ attestant de la non dissolution du PACS à cette date et portant l'identité du partenaire <p>Agents ni mariés ni pacsés ayant des enfants de moins de 18 ans au 31/08/2024 à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acte de naissance des enfants ou copie du livret de famille dans son intégralité <p>Agents ni mariés ni pacsés sans enfant avec un enfant à naître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/23 - attestation de reconnaissance anticipée des 2 parents établie au plus tard le 31/12/2023
	ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT	<p>Conjoint exerçant une activité professionnelle sous contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation professionnelle récente du conjoint précisant la date de début du contrat et la date de fin dans le cas d'un CDD ainsi que le lieu de travail ou copie du contrat de travail et dernier bulletin de salaire <p>Conjoint chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers - toute pièce justifiant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (chiffre d'affaire, bail commercial, preuve d'achat de matériel, preuve de commercialisation de produits ou de services...) <p>Conjoint étudiant engagé dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement sur concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute pièce délivrée par l'établissement de formation justifiant la situation (attestation d'inscription, réussite au concours...) <p>Conjoint ATER ou doctorant CTEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée - copie des bulletins de salaire correspondant <p>Conjoint engagé dans une formation professionnelle d'au moins 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat d'engagement précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée - copie des bulletins de salaire correspondant <p>Conjoint ayant une promesse d'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie de la promesse d'embauche précisant le lieu de travail, l'emploi proposé, la date d'entrée en fonction et la rémunération <p>Conjoint au chômage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2024 - attestation récente d'inscription à pôle emploi dont le lieu doit être compatible avec la dernière résidence professionnelle,
	RC SUR LA RESIDENCE PRIVEE	En complément des PJ demandées ci-dessus, joindre un justificatif de domicile du conjoint
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	SITUATION FAMILIALE	Photocopie du livret de famille dans son intégralité ou acte de naissance des enfants de moins de 18 ans au 31/08/2024 Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
	JUSTIFICATIF CONCERNANT LA ZONE DEMANDEE	Attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent (obligatoire pour pouvoir prétendre également à la bonification pour séparation) ou Certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe
AUTORITE PARENTALE EXCLUSIVE	SITUATION FAMILIALE	Photocopie du livret de famille dans son intégralité ou acte de naissance des enfants de moins de 18 ans au 31/08/2024 ou toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive
	JUSTIFICATIF CONCERNANT LA ZONE DEMANDEE	Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.)
MUTATION SIMULTANEE ENTRE CONJOINTS	SITUATION FAMILIALE	<p>Agents mariés : - acte de mariage ou copie du livret de famille</p> <p>Agents pacsés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du PACS ou attestation de PACS - extrait d'acte de naissance postérieur au 31/08/2023 ou tout autre PJ attestant de la non dissolution du PACS à cette date et portant l'identité du partenaire <p>Agents ni mariés ni pacsés ayant des enfants de moins de 18 ans à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acte de naissance des enfants ou copie du livret de famille dans son intégralité <p>Agents ni mariés ni pacsés sans enfant avec un enfant à naître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/23 - attestation de reconnaissance anticipée des 2 parents établie au plus tard le 31/12/2023
ENFANTS		<p>Enfants de moins de 18 ans au 31/08/2024 : - acte de naissance des enfants ou copie du livret de famille dans son intégralité</p> <p>Enfant à naître : - certificat de grossesse délivré au plus tard au 31/12/23</p> <p>Enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2024 sans lien de parenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation sur l'honneur de la résidence de l'enfant - copie de la déclaration d'imposition justifiant la prise en charge de l'enfant
SITUATION DE HANDICAP OU MEDICALE	RQTH	attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicap en cours de validité
	PRIORITE AU TITRE DU HANDICAP	dossier à déposer auprès du médecin conseiller technique du recteur avant le 30/03/2024 (Cf circulaire)
	PRIORITE AU TITRE DE LA SITUATION MEDICALE	dossier à déposer auprès du médecin conseiller technique du recteur avant le 30/03/2024 (Cf circulaire)
AGENT EX-TIT DE LA FC PUBLIQUE	LIEU D'AFFECTATION	dernier arrêté d'affectation dans le corps d'origine